Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE RECULE: DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

08 MARS 2023

De la Commune de SAINT MARSAL

SOUS-PRÉFECTURE DE CERET

Séance du 06 mars 2023

Membres du C.M. En exercice: 6

Présents: 5

Suffrages exprimés: 6

L'an deux mille vingt trois et le six mars, à dix sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé: CHANTREL Magali a donné procuration à VILLELONGUE Huguette Mme VILLELONGUE Huguette a été nommée secrétaire de la séance.

Date de la convocation: 28 février 2023

Délibération n°2023-03: convention Conseil en Energie Partagé avec le Sydeel

Monsieur le Maire informe que le Conseil en Energie Partagé est un service proposé par le Sydeel 66 qui permet de mettre en place une politique énergétique et d'engager une démarche de transition énergétique auprès des collectivités qui manquent de moyens humains et financiers pour le faire.

Ce service propose plusieurs actions:

- Suivi et analyse des consommations et des dépenses des collectivités ;
- Réalisation d'études thermiques sur le patrimoine bâti des collectivités avec la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions pour la diminution des consommations énergétiques;
- Analyse des contrats de fourniture d'énergie;
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energies.

La durée de ce service est de 5 ans.

Pour bénéficier de ce service, il convient de signer la convention ci-annexée avec le Sydeel66.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE la convention telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée et annexée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Guy METIVIER

Acte rendu exécutoire Après remise en Préfecture